

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 février 2016	N° 2016-69

Convocation du 5 février 2016

Aujourd'hui vendredi 12 février 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
M. Patrick PUJOL à M. Alain TURBY
M. Jean TOUZEAU à M. Alain DAVID
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Gérard DUBOS
M. Michel HERITIE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Michel VERNEJOL
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Conchita LACUEY à Mme Marie RECALDE
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à M. Eric MARTIN
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Michel POIGNONEC à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 10h10
M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE jusqu'à 12h15
M. Patrick BOBET à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 12h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h45
M. Max COLES à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 11h40
M. Kévin SUBRENAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h40
M. Jean-Pierre TURON à M. Vincent FELTESSE jusqu'à 10h45
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h10
Mme Solène CHAZAL à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h15
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 12h15
M. Jacques GUICHOUX à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à partir de 12h25
Mme Martine JARDINÉ à M. Arnaud DELLU à partir de 10h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Bernard JUNCA à partir de 11h20
M. Benoît RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL jusqu'à 10h35
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOLET à Mme Brigitte TERRAZA jusqu'à 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h10

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 février 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	N° 2016-69

**Programme d'investissement 2016 - Autorisations de programme ou d'engagement (AP/AE) -
Instruction M4x - Révision des Autorisations votées et proposition de nouvelles Autorisations pour
2016 - Adoption**

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2000, le Conseil Communautaire a adopté la procédure de gestion en Autorisation de programme crédits de paiement (AP-CP) pour le projet Tramway et l'a ensuite étendu à d'autres projets à partir de 2006.

Il est rappelé que les Autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle et indicative par exercice des crédits de paiement correspondants.

Le recours au dispositif des AP-CP permet ainsi :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation des dépenses ;
- de mieux visualiser le coût global d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'Autorisation de programme ;
- d'améliorer la lisibilité financière des comptes et des taux de réalisation, en faisant mieux coïncider ainsi les budgets votés et les budgets réalisés ;
- d'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés.

Ainsi conformément à l'article R.2311-9 et en application de l'article L.2311-3 et de l'article L.5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), il est proposé que la section d'investissement des budgets 2016 des différentes entités financières de Bordeaux Métropole, comporte comme les années précédentes des Autorisations de programme. Cette modalité de gestion est prévue par ailleurs dans le

règlement budgétaire et financier adopté par Bordeaux Métropole (délibération n° 2015-809 du 18 décembre 2015) et applicable à compter du 1er janvier 2016. A noter qu'à ce titre seules deux catégories d'AP subsistent : AP projet et AP d'investissements récurrents.

Cette délibération présente d'une part les révisions d'AP-CP précédemment votées et d'autre part les nouvelles AP proposées au vote dans le cadre de l'adoption des budgets de Bordeaux Métropole gérés selon l'instruction M4 et ses dérivés. En effet, dans le cadre de l'article L.5217-10-7 du CGCT relatif aux Métropoles, les Autorisations de programme ou d'engagement ne font plus l'objet d'une adoption dans le cadre d'une délibération spécifique mais sont désormais votées dans le corps du budget ; cette disposition s'appliquant dès lors que ce dernier relève de l'instruction comptable M57.

1. Actualisation des AP/AE-CP existantes

Les révisions d'AP-CP pour les plus anciennes permettent de :

- traduire les décisions prises depuis la dernière actualisation, qui a eu lieu par délibération 2013/0770 du 19 décembre 2014 ;
- disposer d'une meilleure visibilité financière de la programmation pluriannuelle des investissements prévus dans le cadre de ces anciens projets.

a) Au budget annexe assainissement

- Réseaux et ouvrages eaux usées (AP d'inv. récurrents)

Votée lors du Budget Primitif 2015, cette Autorisation de programme est revue à la hausse. Il s'agit principalement de prendre en compte le dernier CODEV pour 10 millions d'euros.

En outre, les nécessités en matière de renouvellement se révèlent là aussi suffisamment importantes pour qu'elles soient revalorisées à hauteur de 10,2 millions d'euros.

Elle intègre aussi la réhabilitation du collecteur unitaire Lajaunie suite au protocole transactionnel avec Lyonnaise des Eaux qui assume une partie des frais (2,6 M€ sur 4 M€ TTC).

Enfin, le différentiel de l'augmentation se répartit sur des opérations plus ponctuelles (comme le financement des appareils de mesures de débits et de concentration en pollution des points de rejets dans le milieu naturel).

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
41 338 488,00	23 418 512,00	64 757 000,00	11 120 570,94

Au total sur l'ensemble des huit opérations qui composent l'AP, tous les réajustements de prévisions aboutissent à une augmentation de 23,42 millions d'euros qui est ainsi portée à 64,76 M€ sur la mandature selon le détail suivant :

21P008O001	Développement réseaux locaux (FIC)	15 830 000,00
21P008O002	Création et développement réseaux structurants et ouvrages	10 000 000,00
21P008O003	Equipement auto-surveillance	2 050 000,00

21P008O004	Installations gestion dynamique réseaux	1 030 000,00
21P008O006	Renouvellement réseaux	28 307 000,00
21P008O007	Travaux réseau Inspection TV	3 440 000,00
21P008O010	Collecteur Lajaunie	4 100 000,00
	Total AP	64 757 000,00

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
10 557 000,00	13 100 000,00	14 550 000,00	7 329 429,06	8 100 000,0 0

- Stations d'épuration et zones d'influences (AP projet)

Révisée lors du Budget Primitif 2015, par l'adjonction à la seule opération « secteur Brazza » des stations Clos de Hilde et Ambés, cette Autorisation de programme est revue à la hausse à nouveau :

- Secteur Brazza : le montant de l'AP n'intégrait que la réalisation de la galerie sous fluviale. Or, outre ces travaux, l'opération nécessite la restructuration des réseaux de la rue Lucien Faure vers la station Louis Fargues, la création de la liaison vers la station de pompage Saint-Emilion ainsi que la réalisation de la station de pompage prévue en aval du pont Chaban-Delmas et d'un bâtiment d'exploitation. De ce fait, il convient d'intégrer à l'AP les autres composantes du projet pour un montant de révision de 10,49 millions d'euros ;
- Station Ambés : elle est recalée à 4 208 773 €, soit une augmentation de 939 483 €. Le décalage calendaire et financier résulte de la situation particulière de la station en zone humide et zone inondable qui a nécessité des études complémentaires ;
- Station Clos de Hilde : le sécheur est achevé et le protocole transactionnel avec l'entreprise Degremont relatif à la livraison de bennes anti-échauffement est accompli. Les crédits se soldent par une diminution de - 469 511 €. Concernant la zone d'influence de la station Clos de Hilde, les travaux de déconnexion des réseaux du bassin versant de Louis Fargue et de reconnexion sur le bassin versant de Clos de Hilde sont revus à la baisse pour - 3 905 223 € tandis que la biostation expérimentale nécessite un complément de 20 734 € en raison des travaux de maintenance.

Au total, l'autorisation de programme est révisée à hauteur de 6 883 446,16 € et passe ainsi de 32 522 561 € à 39 406 007,16 €.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
32 522 561,00	6 883 446,16	39 406 007,16	13 349 572,16

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2016	CP 2017	CP 2018
8 339 135,00	10 441 900,00	7 325 400,00

- Stations Louis Fargues (AP projet) :

Cette Autorisation de programme est revue à la baisse. En effet, l'opération se termine et les crédits 2016 n'ont plus lieu d'être. Elle est donc révisée à la baisse pour 499 477,42 €. Elle sera clôturée l'année prochaine lorsque sera connu précisément et définitivement le réalisé 2015.

Son nouveau montant s'établit donc à 104 326 752,17 € au lieu de 104 826 729,59 €.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
104 826 729,59	-499 977,42	104 326 752,17	104 326 752,17

b) Au budget annexe transport :

- Ateliers tram et bus (AP projet) :

La révision à la hausse de cette AP initialement votée à hauteur de 71 458 517 € provient de plusieurs facteurs :

- intégration de l'opération "travaux sur bâtiments d'exploitation TBC" pour 8 070 000 € permettant à l'Autorisation de couvrir l'ensemble des investissements sur les bâtiments d'exploitations,
- implantation du 3ème dépôt dans le sud de l'agglomération (localisation la plus optimale pour le réseau TBC) engendre une réévaluation du coût prévisionnel de 7,93 M€,
- travaux du dépôt Lescure qui s'élèvent à 50,4 M€ au lieu des 35,3 M€ prévus initialement, soit 15,1 M€ de hausse,
- à l'inverse les ateliers d'Achard et du Lac Bougainville sont ajustés à la baisse pour 3,08 M€.

L'Autorisation de programme bénéficie donc d'une augmentation totale de 28 511 114 €, la portant ainsi à 99 969 631 €.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
71 458 517,00	28 511 113,68	99 969 630,68	6 077 630,68

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
20 000 000	12 000 000	16 172 000	15 650 000	15 070 000	15 000 000

- Système d'exploitation (AP projet) :

Par rapport au vote précédent, cette Autorisation de programme intègre le Système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV) pour 650 K€ en sus du système billettique, seule opération à l'origine.

Pour autant l'Autorisation est révisée à la baisse car le montant prévu pour le système billettique doit être corrigé de -1,52 M€ du fait de l'imputation en fonctionnement du marché d'acquisition des cartes et billets sans contact initialement inclus dans l'Autorisation.

Au final la diminution s'établit à -867 031 €, faisant passer l'Autorisation de 15 268 250 € à 14 401 219 €.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
--------------------------------	----------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

15 268 250,00	-867 031,00	14 401 219,00	2 700 450,00

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
6 130 000,00	4 629 550,00	280 000,00	298 000,00	363 219,00

2. Les ouvertures d'AP/AE-CP nouvelles

a) Au budget annexe assainissement :

- Opération d'intérêt métropolitain (O.I.M.) Aéroport (AP projet) :

Il convient de souligner que cette Autorisation de programme, qui concerne le budget annexe assainissement est majoritairement portée par le budget principal. L'autorisation globale, toutes entités financières confondues, s'élève à 56,98 M€ et se répartit comme suit :

Montant d'AP budget principal	53 513 751,00
Montant d'AP budget annexe assainissement	3 467 000,00
Total AP	56 980 751,00

b) Au budget annexe transport :

- Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (AP projet) :

A compter de 2016, le SDODM fait l'objet d'une Autorisation de programme dédiée. Elle regroupe pour l'heure deux des grandes liaisons prévues au schéma :

- Le Bus à haut niveau de service de Saint-Aubin-de-Médoc pour 104,59 M€,
- La desserte de l'aéroport à hauteur de 76,6 M€.

Cette Autorisation, qui s'élève au total à **181,197 M€**, concerne plusieurs budgets (principal, assainissement et transports) et se répartit de la façon suivante.

Montant d'AP budget principal	1 900 000,00
Montant d'AP budget annexe assainissement	900 000,00
Montant d'AP budget annexe transport	178 397 000,00
Total AP	181 197 000,00

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
3 983 000,00	50 851 000,00	61 054 000,00	35 520 000,00	29 789 000,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.5217-10-7, L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT ;

VU la délibération n° 2014/0770 du 19 décembre 2014 relative au programme d'investissement 2015 et aux Autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU la délibération 2015/809 du 18 décembre 2015 relative à l'adoption du Règlement budgétaire et financier de Bordeaux Métropole ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il convient de procéder à une révision des Autorisations de programme et crédits de paiement votées au titre des exercices antérieurs et à l'ouverture de nouvelles Autorisations pour un meilleur suivi de la programmation des engagements,

DECIDE

Article 1 : d'adopter, pour chaque budget concerné, les révisions des Autorisations de programme en cours et d'entériner l'ouverture des nouvelles Autorisations, portant sur les projets tels qu'explicités ci-dessus ;

Article 2 : que les crédits de paiement correspondants seront ouverts au budget des exercices concernés pour chacune des entités financières. Un compte rendu annuel de ces Autorisations sera fait à l'occasion des Comptes administratifs produits sur la période considérée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 février 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 MARS 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick BOBET
PUBLIÉ LE : 1 MARS 2016	